

DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Conservatoire
N° 2020-D-125

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020.02.72 - TARIFS ANNEE 2020-2021

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 janvier 2017 portant élection de Monsieur Jean-François Dauré en qualité de Président du GrandAngoulême,
- Vu, la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- Vu, les ordonnances n°2020-391 et 2020-413 des 1^{er} et 8 avril 2020 visant à assurer la continuité des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités locales,
- Vu, la délibération n°2020.02.72 approuvant les tarifs du conservatoire de GrandAngoulême pour l'année 2020-2021,

Considérant que les incertitudes liées à la crise sanitaire majeure du COVID 19, amènent à appréhender la rentrée 2020 différemment en termes de procédures administratives,

D E C I D E

Article 1^{er} – Est approuvée la modification de la délibération n°2020.02.72 approuvant les tarifs du conservatoire de GrandAngoulême pour l'année 2020-2021 afin de rectifier la date de perception des droits de traitement des dossiers.

Article 2 – « Un droit de traitement de dossier forfaitaire par famille sera demandé **au moment du premier règlement de l'année, soit en novembre 2020**, y compris pour les élèves CHAM primaire, bénéficiant d'une exonération :

- Pour un élève : 35 €
- Pour deux élèves et plus, d'une même famille : 45 € ».

Article 3 - Les autres éléments de la délibération demeurent inchangés.

Article 4 – Monsieur le directeur général adjoint des services en charge de la proximité et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 juin 2020